

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2016

Suite à une convocation du 04 avril 2016 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 12 avril 2016 à 20 h 30 à la salle des fêtes sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ.

**Absente :** Hélène MULLER donne pouvoir à Patrick MULLER.

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public présent :** Jessica LAJOUX et Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

Le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : tarif de location de la salle des fêtes.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à la majorité avec 2 votes contre.

### 1. TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Dans cette période de budget le Maire demande s'il est opportun de modifier le tarif de location pour les habitants extérieurs au village. Compte tenu des « prix marché », le montant de la location ne sera pas augmenté en 2016. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 2. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

### 3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Anglure,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- de constater les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		dépenses	recettes	Solde (+ou -)
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres de l'exercice	268 898.00	279 074.69	10 176.69
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		35 295.05	35 295.05
	Excédent ou déficit global			45 471.74
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres de l'exercice	144 818.40	140 539.79	- 4 278.61
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		24 574.07	24 574.07
	Solde d'exécution			20 295.46
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement	47 725.84		- 47 725.84
<b>Résultats cumulés (y compris les RAR)</b>				18 041.36

### 4. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir voté le compte administratif 2015 le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats suivants :

- ❖ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 18 041.36 + solde ccas de 2 685.90 € soit un total de 20 727.26 €
- ❖ Affectation au compte 1068 de 27 430.38 € (= 47 725.84 – 20 295.46)

### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après proposition, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 ainsi :

DEPENSES ET RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	304 040 €
INVESTISSEMENT	61 674 €

## **6. VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Maire propose la reconduction des taux 2015, sans augmentation pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, décide de **ne pas augmenter** les taux des taxes locales pour l'année 2016, qui sont :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>5.71 %</b>	<b>5.71 %</b>
<b>TAXE FONCIERE BATI</b>	<b>5.78 %</b>	<b>5.78 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	<b>4.92 %</b>	<b>4.92 %</b>
<b>CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)</b>	<b>6.11 %</b>	<b>6.11 %</b>

## **7. INDEMNITE DU MAIRE**

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 impose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, aux maires des communes de moins de 1 000 habitants, de percevoir la totalité de l'indemnité à laquelle ils ont droit. Le Maire précise qu'il est hors de question qu'il modifie le montant qu'il perçoit actuellement. En conséquence il effectuera un don, à la commune, de 6 000 € / an (1 500 € / trimestre) jusqu'à la fin de son mandat.

## **8. NOMINATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SDDEA (Syndicat mixte Départemental des Eaux de l'Aube)**

Le Maire informe que suite à l'adhésion de la commune au SDDEA pour la compétence « cours d'eau » gérée auparavant par le Syndicat de la Vallée de la Seine, il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- délégué titulaire : Jean-Claude LACAUGIRAUD
- délégué suppléant : Benoît BASSAC

## **9. SECURISATION TRAVERSE RD 51**

Le compte rendu du directeur de la sécurité routière de la Marne étant succinct, le Maire propose qu'un cabinet extérieur nous assiste dans toutes les démarches concernées par le projet (choix des systèmes, consultation des entreprises, demandes de subventions). Le coût de cette aide est de 4 % du montant des travaux si supérieur à 100 000 €. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention et 2 votes contre, accepte la proposition.

## **10. AFFAIRES DIVERSES**

### **• OPAH**

Le Maire précise qu'il a reçu le 1<sup>er</sup> avril, Madame LIGER de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Cette réunion venait en appui de l'enquête dont chaque habitant a fait l'objet sous forme d'un questionnaire de COMAL SOLIHA 51, distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

### **• PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

La dernière réunion de la commission PLU s'est déroulée le 5 avril. L'avancée du projet sera présentée au Conseil Municipal, par le bureau d'étude, le 23 mai 2016 à 20h30.

### **• FETE DE LA MUSIQUE**

Le Maire indique qu'il a rencontré, a nouveau, les responsables de la MJC de Romilly le 29 mars. Pour sa fête de la musique le 21 juin, Marcilly accueillera les « Mélomanies » de Romilly. En conséquence, l'avenue des Tilleuls sera fermée à la circulation à partir de la rue des bûchettes. Une nouvelle réunion avec la MJC est prévue le mercredi 20 avril.

- PAGE FACEBOOK

Une habitante de Marcilly a suggéré la création d'une page « facebook » sur la commune. Les difficultés de gestion d'un site semblable sont telles, que le projet n'est pas retenu par le Conseil Municipal.

- POINT TRAVAUX SALLE DU CONSEIL

Les travaux de réfection de la salle du conseil sont pratiquement terminés. Il ne reste à réaliser, que la pose des radiateurs et des prises de courant. Ces travaux seront effectués semaine 16. Le Maire présente l'échantillon du tissu (lin blanc) des futurs « rideaux bateaux » qui seront installés sur les quatre fenêtres.

- VENTE DE LA SERRE

La construction du club du canoé kayak va diminuer sensiblement la surface de la cour des ateliers municipaux. Dans cette nouvelle configuration, la serre, déjà inutilisée, deviendra encombrante. Un client potentiel propose la somme de 700 € pour l'acquérir. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- CLUB CANOE KAYAK

Les préparatifs de demande de permis de construire se poursuivent. Il reste à définir une nouvelle division parcellaire afin de respecter les règles du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations)

- PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, aucun habitant ne s'est présenté aux permanences du Maire et des Adjointes, le samedi matin. Le Maire propose donc de les supprimer. Néanmoins, les Marcillons pourront rencontrer les élus, le samedi matin, sur rendez-vous.

- FEU D'ARTIFICE

Le Maire présente le devis concernant le feu d'artifice pour un montant de 1 797 € (1 760 € en 2015). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- DEMANDE D'OUVERTURE SUR LA RD 51

Monsieur DHEURLE, propriétaire de la « Gloriette », souhaite créer une ouverture sur le Quai (RD 51). Aucun tilleul ne sera touché. La demande a été déposée en bonne et due forme auprès du Département.

- ADAP

Notre ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) a été refusé. Il répartissait les travaux nécessaires sur 9 ans. L'Administration concernée préfère un premier programme de 6 ans, puis une demande de prorogation de 3 ans, à la suite des 6 années écoulées ! Il sera représenté ainsi.

## Tour de table

Valérie MAYEUX : fait part de ses conclusions après une réunion technique début mars sur les modes et tendances en matière d'espaces verts : notre commune reste dans l'air du temps en cette matière. Confirmation de l'échéance 2017 pour le désherbage sans aucun produit chimique.

Elle parle ensuite de la réussite de la matinée taille des fruitiers du verger communal du 5 mars dernier : Marcillons et personnes extérieures étant heureux de venir s'initier ou se confirmer auprès des Croqueurs de Pommes de l'Aube.

Le 26 mars, la commission « espaces verts » a fait le tour du village pour mettre à jour la liste de l'entretien et travaux à entreprendre

Enfin une visite guidée du nouveau cimetière de Cormontreuil et ses 7 modes de sépulture, et la représentation de la commune à l'assemblée générale de l'ADMR d'Anglure afin de saluer le travail de cette association de maintien à domicile créatrice d'emplois: 12 personnes servies et 1 personne intervenante à domicile habitent à Marcilly.

Eric BOURGEOIS demande la possibilité de repeindre les bancs ainsi que le panier de basket sur la plage. Le Maire lui répond que ces travaux sont déjà prévus comme, d'ailleurs, l'ajout de sable propre sur la plage (après les derniers risques d'inondation).

Il rappelle que les radars ne sont plus en service. Le Maire informe que les batteries des radars sont hors d'usage, ils seront alimentés en direct lors des travaux de sécurisation de la traverse.

Il demande s'il y a du nouveau concernant la vélovoie. Le Maire lui précise que le démarrage des travaux devrait toujours intervenir début 2017.

Bernard PLÉAU signale que des plaques d'égout rue de la Grille et chemin du Haut sont descellées. Le Maire va en informer la Communauté de Communes.

Il avait souhaité que le tri des poubelles soit respecté au cimetière (point omis lors du dernier conseil).

Patrick MULLER relate les points principaux évoqués lors de l'Assemblée Générale du SMIS (Syndicat Mixte Intercommunal de Sézanne) du 23 mars. Deux autocars vont être achetés, les frais de fonctionnement restent identiques à 2015.

Patrick LACOUR précise qu'une balise sur la route du sablé est cassée. Le Conseil départemental sera averti. Les formulaires pour la brocante ont été envoyés directement par l'organisateur Monsieur GAILLARD, aux exposants de 2015.

Benoît BASSAC souhaite que la commune porte plainte pour les dépôts sauvages sur la route du sablé. Au cours du dernier conseil, il avait souhaité que le Maire parle de la nouvelle loi sur les indemnités. Il lui avait été répondu qu'aucune information ne nous avait été transmise par la Préfecture à ce jour. D'autre part il suggérait que la mairie informe les habitants d'un éventuel changement de catégorie à propos des taxes foncières. Le Maire avait précisé que cela était du ressort de l'Administration Fiscale.

Samuel PATÉ demande si les membres du Conseil Municipal ont des informations à faire paraître pour la prochaine gazette « Marcilly au fil de la Seine ».

### **Public :**

Dominique BARRAULT signale que les sacs jaunes ne sont pas solides et se cassent au niveau du lien. Cette information sera transmise au SIMVU. Le Maire précise que de nombreux usagers l'ont constaté.

Jessica LAJOUX demande s'il ne serait pas judicieux de revoir le revêtement de la traverse dans le cadre des travaux de sécurisation. Le Maire lui répond que cela n'est pas de la compétence de la commune car il s'agit d'une route départementale et que la réfection du revêtement a eu lieu en 2003.

La séance est levée à 23 h

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

